

## Protocole sanitaire GEA Trélazé

Comme vous le savez nous sommes dans l'obligation de suivre certaines règles suite à la pandémie du Covid19. Le ministère chargé des sports a émis un guide à ce sujet le 2 septembre 2020. Au vue de celui ci, il a été décidé au sein de l'association GEA Trélazé de mettre en place les procédures suivantes :

- Accès et organisation des cours :

Le port d'un masque de protection est **obligatoire** pour les déplacements (entrée/sortie/déplacement dans la salle en dehors de la pratique de l'activité sportive). Libre à chacun de le mettre ou pas durant l'activité. Le gel hydro-alcoolique n'étant pas fourni par l'association (coût trop important), nous demandons de venir avec le votre et de vous laver les mains avant et après chaque cours.

Les adhérentes devront attendre à l'extérieur la fin et la sortie de toutes les personnes présentes au cours précédent avant de pénétrer dans les salles de cours. Celle ci devront être aérées avant de commencer un nouveau cours. Nous passerons un spray anti bactérien au début de chaque cours. Les portes resteront ouvertes à l'ouverture et fermeture afin d'éviter le plus de contact possible. Un cahier est mis à disposition pour y noter votre présence : cette mesure est **OBLIGATOIRE** (demande de la Préfecture), afin d'effectuer un traçage des personnes présentes en cas de contagion. **Pensez à prendre votre propre stylo.** Suivant la configuration de la salle, dans la mesure du possible, les entrées et sorties se feront séparément.

- la distanciation physique devra être respectée : au moins un mètre entre deux personnes.

Le masque devra être porté systématiquement par tous dès lors que ces règles de distanciation ne pourront être garanties. La mise en place de cette mesure nous a obligé à limiter le nombre de places notamment pour la Zumba et Danse en ligne.

- Les vestiaires ou douches ne seront pas disponibles. En principe les toilettes ne doivent pas être utilisées : sauf cas d'urgence, l'association demande aux adhérentes de passer une lingette sur l'abattant avant et après leur passage.

- Durant les cours aucun matériel se sera fourni : haltère, ballon .... chacun devra apporter le sien et le poser à côté de son tapis. Idem pour les bouteilles d'eau.

Les personnes contrevenantes ne seront pas acceptées en cours.

Ces mesures sont aussi, pour nous bénévoles, un surcroît de travail, c'est pourquoi nous comptons sur la responsabilité de chacun. A l'avance nous vous remercions de respecter ces règles.

- Rappel du respect des gestes barrières :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique. Merci de prévoir votre flacon.

- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;

- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;

- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

